



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-003

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Dotation d'Action Territoriale – soutien à AMASCO

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Mariam SY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-003-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CA-DEL-2022-17 du conseil communautaire du 26 septembre 2022 de la CAESE décidant de signer une convention de partenariat entre l'institut BREAK POVERTY pour la période 2022-2026 pour le territoire des 37 communes de la CAESE,

Vu l'avis de la commission politique de la ville et des quartiers en date du 11 février 2025,

Considérant que la lutte contre les inégalités est le combat de tous, la CAESE, à travers ses relations privilégiées avec le tissu économique local, les acteurs de l'insertion, les partenaires de l'éducation et de la santé, s'engage pour contribuer à définir et mettre en œuvre des solutions mobilisatrices contre la pauvreté à l'échelle de notre territoire.

Considérant que l'institut BREAK POVERTY, association loi 1901, a pour mission d'identifier et de soutenir des solutions innovantes contre la pauvreté, et tout particulièrement celle des enfants et des jeunes et qu'à ce titre, elle déploie la Dotation d'Action Territoriale (DAT), un dispositif créé par le fond de dotation BREAK POVERTY FOUNDATION,

Considérant que pour identifier puis accompagner ses acteurs de terrains sur les projets les plus porteurs, BREAK POVERTY a d'abord mis en place une alliance territoriale entre acteurs publics, privés et associatifs, au service de la jeunesse en grande précarité nommée « Dotation d'Action Territorial » (DAT),

Considérant que c'est dans ce contexte que la CAESE a souhaité déployer la DAT sur l'ensemble de son territoire dans le but de contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des jeunes,

Considérant que sept projets ont été identifiés à l'échelle du territoire laissant l'opportunité à chaque partenaire de se positionner,

Considérant l'intérêt de soutenir celui de l'association AMASCO (apprendre en s'amusant) qui a pour objet : 1- d'organiser des ateliers ludiques et éducatifs en faveur de l'égalité des chances au sein des établissements scolaires pendant les vacances scolaires, 2- d'accompagner 100 enfants par an pendant 2 semaines pour favoriser leur réussite éducative en développant leur envie d'apprendre, leur confiance en eux et leurs capacités de coopération.

Considérant le projet d'AMASCO d'implanter ses ateliers sur l'école Jean de La Fontaine (quartier Croix de Vernailles) à chaque période de vacances à partir du printemps ou de l'été 2024).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Soutient ce dispositif de « Dotation d'Action Territoriale » en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 € par an pendant 3 ans pour le projet porté par AMASCO.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
031-29910223/20250306-VI-DEL-2025-001
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025